

de cette première importation de chevaux, de la part de l'Hon. M. Beaubien qui a voulu servir nos propres intérêts. Nous ne saurions trop encourager les sociétés d'agriculture à faire des efforts pour que tous ces chevaux précieux restent dans notre pays.

Nous annoncerons plus tard l'arrivée et l'endroit où ces chevaux seront tenus.

*Qui trop embrasse mal étreint.* — "Eh bien! Baptiste, as-tu fini tes semailles?"

"— Oui, j'ai voulu de mettre en terre mon centième minot de grain, et toi?" — "Moi, j'achève, je ne sème que quatre-vingts minots d'avoine cette année."

Telles sont les paroles que l'on entend prononcer souvent par plusieurs cultivateurs, le *nec plus ultra* de la perfection en agriculture. On sème cent, deux cents minots de grains, on ne sème pas quinze minots de patates. On passe le temps des semailles à parcourir en tous sens, à remuer imparfaitement quarante à cinquante arpents de terre, tandis qu'on aurait dû n'entreprendre que la culture de dix à quinze arpents. Souvent le labour, le hersage, les rigoles, les fossés sont faits à la hâte, il faut se presser, on a si grand de terre à ensemer. On n'a pu engraisser qu'une faible partie du terrain; le reste pousse depuis des années le même grain, la terre s'épuise, n'importe, pourvu que l'on mette en terre quatre-vingts, cent minots et plus même on est satisfait.

Rien n'est plus vrai que ce proverbe: "*Qui trop embrasse mal étreint,*" appliqué aux cultivateurs qui suivent ce système déplorable de culture. Dix arpents de terre très-bien cultivée paieraient certainement plus que cent arpents de terrain travaillé à moitié et presque épuisé.

Voulez-vous, amis cultivateurs, posséder le moyen d'une réussite certaine dans votre état, c'est de n'entreprendre que ce que vous connaissez bien, et de ne pas essayer à faire plus que ce que vous pouvez exécuter ou surveiller parfaitement. Ce moyen n'est pas trouvé d'hier; cependant sur cent cultivateurs, cinquante le mettent-ils exactement en pratique?—*Le Manitoba.*

**RECETTES**

*Pour vernisser les statues ou objets en plâtre.*

Prenez du savon blanc, râpez-le menu et mettez-le dans un pot plombé, en le détrempant peu à peu avec le doigt dans l'eau que contiendra le vase, jusqu'à ce qu'elle soit comme du lait un peu épais; laissez reposer cette eau sept ou huit jours, en la tenant couverte pour que la poussière ne s'y mêle pas. Ensuite prenez une brosse douce ou pinceau que vous passerez sur l'objet en plâtre. Faites-le sécher doucement et frottez ensuite légèrement avec un linge, vous plaçant contre le jour pour juger du poli.

*Crépiage indestructible.*

Il faut prendre autant de chaux maigre que de chaux grasse; la faire dissoudre et fondre avec de l'eau dans laquelle on aura fait bouillir auparavant une assez grande quantité de pommes de sapin. Quand le mortier est fait avec du sable de rivière, on l'applique sur le mur avec un balai au moyen duquel on le disposera de manière à couvrir parfaitement tout le mur, et on laissera sécher le crépi sans le polir avec la truelle ou autre instrument. Jamais il ne se fendra ni se détachera, au contraire il prendra une dureté et une consistance bien supérieure à celles des autres crépissures.

**LE PRIX COURANT**

Journal hebdomadaire

*Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.*

Bureau: No. 30, rue St Jacques, Montréal.

Prix d'abonnement: Montréal, par an \$2; Canada et les Etats-Unis, \$1.50; France, francs 12.50.

Publié par "La Société de publication commerciale."

MONIER ET HELBRONNER,  
Gérants, à Montréal.

**Grande Importation  
D'ÉTALONS  
PERCHERONS et NORMANDS.**

**Les meilleurs chevaux du monde pour le trait et le carrosse.**

**Expédiés directement du Perche par  
MM. de Grancey & Cie.**

**Consignée à l'Hon. Ls BEAUBIEN, Montréal.**

**A VIS.**—Vers le milieu de Mai prochain, arrivera à Montréal un convoi de vingt têtes, étalons percherons, juments percheronnes, étalons normands et (pour les amateurs) un ou deux arabes. Animaux hors ligne et entrés au registre de filiation française.

Les sociétés d'agriculture et les cultivateurs ont là une chance exceptionnelle de se procurer un bel étalon de trait ou de carrosse sans être obligés de courir les risques de l'importation.

Conditions de vente: moitié comptant, moitié à un an sur billet.

L'arrivée et l'endroit où les chevaux seront tenus seront annoncés plus tard.

Pour plus amples détails s'adresser à Mr. LOUIS BEAUBIEN, 30 rue Saint Jacques, Montréal, à 2 heures p. m., tous les jours.

19 avril 1888.—4.



**SOUSSIONS.**

**D**ES SOUSSIONS adressées au soussigné à Ottawa et endossées "Soumission pour un bâtiment de sifflet de brume à Bicoquette" seront reçues jusqu'au 1er mai prochain pour la construction d'un Bâtiment en Bois pour contenir l'appareil d'un sifflet de brume, au phare de Bicoquette, dans le comté de Rimouski.

L'on peut voir les plans et devis et se procurer des blancs de soumission au Département, à Ottawa; à l'Agence de ce Département à Québec, et aux bureaux de poste à la Rivière du Loup et à Rimouski.

WM. SMITH,  
Député Ministre de la Marine.

Ministère de la Marine, }  
Ottawa, 5 avril 1888. }

19 avril 1888.—1.

PROVINCE DE QUEBEC, }

*Distric de Rimouski.* }

**COUR DE CIRCUIT.**

No. 2976.

EDOUARD ONÉSIPHORE MARTIN, major de milice, de la ville de St Germain de Rimouski et THOMAS LEBEL, capitaine de milice, de la paroisse de St Octave de Métis, faisant tous deux commerce en société en la dite paroisse de St Octave de Métis sous le nom et raison de "MARTIN ET LEBEL,"

Demandeurs,

vs.

COLLIN McEWING, cultivateur, de la dite paroisse de St Octave de Métis et actuellement de lieux inconnus,

Défendeur.

*Le septième jour d'avril 1888.*

En Vacance.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.

Rimouski, 7 avril 1888.

LETENDRE & CHAMBERLAND,  
G. C. C.

12 avril 1888.—2